

Est-il interdit d'être payé sous le Smic brut ou le Smic net ?

Par **FDev**, le **14/11/2023** à **09:03**

Bonjour,

Le Smic brut : 1747,20€ Mon salaire brut : 1774,99€

Le Smic net : 1383,09€ Mon salaire net : 1360,47€

Mon métier : développeur web

Ma question est la suivante :

Légalement, est-il interdit d'être payé sous le Smic brut ou le Smic net ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par janus2fr, le 14/11/2023 à 10:26

Bonjour,

Il n'y a qu'un SMIC, difficile de vous suivre quand vous parlez d'un coté du SMIC brut et de l'autre de votre SMIC brut ! Je suppose que vous voulez parler de votre salaire brut ?

Pour répondre à votre interrogation, seul compte le SMIC brut. Le SMIC net donné sur différents documents est donné à titre indicatif. Le net varie d'une entreprise à l'autre en fonction des différentes retenues propres à chaque cas.

Votre salaire brut étant bien au moins égal au SMIC brut, tout est en règle.

Par Prana67, le 14/11/2023 à 10:32

Bonjour,

Janus vous a répondu sur la parie légale.

Mon commentaire perso, si vous êtes effectivement développeur web vous devriez facilement trouver une entreprise qui vous paie beaucoup mieux que ça.

Par Visiteur, le 14/11/2023 à 10:33

BONJOUR

Le raisonnement se tient généralement en SMIC BRUT..., les charges ou cotisations sociales n'étant pas les mêmes dans toutes les entreprises.

Par Visiteur, le 14/11/2023 à 11:04

Oups, pardon, on s'est croisés.